COMPTE-RENDU DU CHSCT DU 26 JUIN

Un CHSCT exceptionnel consacré à l'examen du budget 2020 s'est déroulé le 26 juin à 9H30.
La séance débute par l'évocation de quelques informations d'ordre général.

Le taux de présentiel dans l 'Aude s'élève désormais entre 58 et 68% (contre 62 à 67% sur le plan national) ; le taux de télétravail entre 14 et 15% (contre 13 à 14% au niveau national) ; le taux d'ASA entre 4 et 5% (6 à 7% en France).

Monsieur Demonet évoque alors la réouverture des accueils physiques dans les services des Finances Publiques du département. Il indique à ce sujet qu'il vient d'adresser un courrier aux maires pour les prévenir du dispositif adopté dans l'Aude.
Un bilan des premiers jours d'ouverture sur les sites les plus importants est effectué.
Pour ce qui concerne la cité administrative, aucune difficulté particulière n'est signalée : il n'a pas été constaté de forte affluence à nos guichets, d'où une faible attente des usagers et il apparaît que celles-ci et ceux-ci ont respecté les diverses consignes (distanciation, circulation, port du masque,...)
Solidaires Finances Publiques intervient alors pour demander des précisions sur les services de la cité administrative ouverts au public et les consignes de la Direction locale permettant d'accueillir ces usagers.

Monsieur Demonet précise que la totalité des réceptions s'effectueront au rez-de-chaussée, là où l'ensemble des précautions sanitaires ont été prises. Le CHSCT a en effet pu s'assurer, lors de la visite du 22 juin préalable à la réouverture du site, que les mesures sanitaires étaient adaptées.
En particulier, les usagers qui ont pris un rendez-vous avec un des services concernés (contrôle fiscal, PRS, PTGC, SPF,...) seront reçus dans un box aménagé. De plus, des demi-journées ont été réservées exclusivement pour les services autres que SIP et SIE.
Nous indiquons alors au DDFIP que le box réservé à cette fin dispose de plus faibles capacités d'aération que les 2 autres situés à coté : monsieur Demonet indique qu'en effet, il est préférable de réceptionner les usagers dans ces boxes plus adaptés aux conditions sanitaires actuelles et qu'il en fera part aux chef(fe)s de service.

Pour ce qui concerne le site de Limoux, il est également à noter une faible affluence, les réceptions physiques s'effectuant en box sur rendez-vous uniquement. Les agent(e)s constatent une nette préférence des usagers pour un accueil physique plutôt que par rendez-vous téléphoné : cela confirme ce que Solidaires Finances Publiques répète depuis des années, à savoir que la priorité doit être donnée à la réception physique plutôt qu'à l'accueil à distance via les outils numériques, qui ne sont que des moyens de supprimer postes, services et effectifs.

Pour l'Hôtel des Finances de Narbonne qui a ré-ouvert jeudi 23, rien à signaler.

Avec les premières chaleurs, un point est fait par l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) sur les dispositifs de refroidissement existants et leur compatibilité avec la présence de la COVID-19.
Ainsi, les flux d'air des ventilateurs ne doivent pas être dirigés vers les personnes et ceux-ci ne doivent être utilisés que dans les bureaux individuels.
Pour la climatisation portative, il est possible de les utiliser dans des bureaux collectifs à la condition que les filtres soient nettoyés régulièrement et rigoureusement et d'éviter de diriger le flux d'air vers les agent(e)s. Les climatiseurs individuels recyclent l'air existant dans la pièce, d'où la nécessité d'aérer fréquemment pendant l'utilisation. Il convient de ne pas acquérir des matériels qui recyclent l'air ayant circulé dans d'autres pièces, compte-tenu du risque de propagation du virus COVID-19.

Par ailleurs, il est souhaitable d'utiliser ces climatiseurs portatifs à la vitesse minimale. Il est aussi recommandé, compte-tenu tenu du bruit en fonctionnement et de la nécessité d'aérer, de le faire fonctionner hors la présence d'agent(e)s afin de rafraîchir la pièce.
Le DDFIP indique qu'il compte acheter quelques climatiseurs mobiles afin de maintenir une température acceptable dans les bureaux les plus exposés de la cité administrative.
Solidaires Finances Publiques souhaite alors aborder la question de la rafraîchissement des couloirs sur ce site. En effet, nous avons contacté la section Solidaires du Tarn qui utilise cet équipement au centre des Finances Publiques d'Albi. Le bilan tiré est que la température dans les couloirs est agréable et qu'il convient de mettre en place des ventilateurs permettant la création de courants d'air froid pouvant circuler dans les bureaux. Ce système semble convenir à des bureaux collectifs, moins pour des bureaux individuels.

L'ISST ajoute qu'il est nécessaire de réfléchir à toute solution : outre les climatiseurs mobiles et le rafraîchissement des couloirs, une piste intéressante pourrait être l'isolation passive via les fenêtres. En effet, pour le court-terme (cet été), la pose de films absorbant les UV et la chaleur peut être envisagée : cette technique fonctionne très bien et est susceptible, pour les bureaux les plus exposés, de diminuer significativement la température.
Pour le moyen-terme, il cite les vitres à haute capacité de filtration et d'isolation, préconisées notamment par l'Agence de la transition écologique (ex-ADEME).
L'ISST indique qu'il serait opportun de commander un audit thermique à cet organisme permettant d'envisager les solutions les plus adaptées à la cité administrative.
Monsieur Demonet partage cet avis : dans l'immédiat, quelques climatiseurs portatifs seront achetés pour une phase de test concernant leur efficacité. Par ailleurs, les films protecteurs seront posés le plus rapidement possible. Enfin, il sera confié à un bureau d'études une mission sur la faisabilité technique du rafraîchissement des couloirs ou autre solution plus efficiente pour ce site. Il ajoute que la Préfecture, propriétaire du site, sera sollicitée pour participer au financement de cette opération.

La CGT indique qu'il serait opportun de contacter également l'antenne immobilière régionale de la DGFIP pour cette étude thermique. L'ISST souscrit totalement à cette proposition et indique que l'objectif est désormais que la cité administrative soit dotée d'équipements permettant le travail des

agent(e)s dans des conditions acceptables en été à l'horizon 2021.
Pour ce faire, il sollicitera directement l'antenne immobilière de Toulouse et organisera une visite du site en juillet pour faire état de ses observations sur le caractère urgent de cette opération.
Le médecin de prévention fera un rapport similaire pour appuyer la démarche.

Solidaires Finances Publiques se félicite qu'enfin des mesures volontaristes soient prises par la Direction locale pour résoudre un problème récurrent et identifié depuis des années par le CHSCT.
Nous veillerons donc à ce que, dès l'été 2021, les agent(e)s des Finances Publiques de la cité administrative puissent travailler dans des conditions convenables en cas de fortes chaleurs !
Il convient de remercier le DDFIP, monsieur Demonet, pour avoir porté une attention prioritaire à cette problématique, contrairement à ses prédécesseurs qui se souciaient de la santé et du bien-être au travail des agent(e)s comme d'une guigne !
Pour finir sur le sujet, monsieur Demonet nous annonce que la note de service annuelle prévoyant l'aménagement des horaires de travail pendant les mois d'été est en cours de diffusion. Cette année, elle inclura également un volet relatif à l'utilisation des ventilateurs et de la climatisation, compte-tenu de la crise sanitaire actuelle.

Le budget 2020 du CHSCT est ensuite abordé. Pour ce faire, cette date nous semble trop tardive mais, bien avant le confinement, nous avions demandé à la Direction locale de réunir un CHSCT consacré à ce sujet mais (comme d'habitude) en pure perte.
Le budget de cet exercice se voit grevé de dépenses exceptionnelles liées à l'épidémie de COVID-19 pour un montant d'environ 15 000€ (sur un budget total de 61 741€).
En particulier, un cofinancement a été accepté par le CHSCT pour l'achat de masques, de gel hydroalcoolique, de cloisons de séparation de bureaux et de déflecteur d'air au centre de contact.
Solidaires Finances Publiques demande donc au DDFIP, également président du CHSCT, d'intervenir afin qu'une somme équivalente vienne abonder nos crédits : en effet, sans cette rallonge budgétaire, il serait impossible au CHSCT de financer l'ensemble des actions prévues cette année et qui sont indispensables aux agent(e)s du département.

Concernant ces actions, nous constatons que la formation « gestion du stress » visant à prévenir les risques psycho-sociaux n'est plus présente dans la liste présentée : nous demandons le maintien et l'organisation en 2020, dès que les conditions sanitaires le permettront, de cette formation.
Par ailleurs, suite à la visite de l'ISST sur le site, des dysfonctionnements relatifs à la sécurité incendie ont été détectés à Pierre Sémard : un devis visant à remédier à cette situation est en cours d'établissement. Il s'avère que le cas est complexe et nécessite une étude pour qu'un projet cohérent et travaillé soit mis en place.
Nous préférons donc reporter ces travaux en 2021 afin que le dispositif retenu soit présenté dans son intégralité dans un prochain CHSCT.
Toutefois, l'ISST recommande d'organiser dès que possible un exercice d'évacuation incendie sur ce site.

Pour finir, quelques questions diverses sont posées.

Solidaires Finances Publiques souhaite savoir si, du fait de l'impossibilité de prendre ses repas aux restaurants administratifs de Carcassonne et Narbonne autres qu'à emporter, il serait possible que les agent(e)s concerné(e)s bénéficient de tickets restaurant.
Réponse négative.

Enfin, nous demandons si le dispositif prévu pour les jours de report de congés 2019 a été annoncé par la Direction Générale. Le DDFIP indique qu'il ne dispose d'aucune information à l'heure actuelle mais que ces jours pourront a priori être imputés sur les CET des agent(e)s.

La séance se clôt à 11H30.